



Rassemblement national étudiant

contre la hausse des frais de scolarité

- www.rassemblementetudiant2011.org -

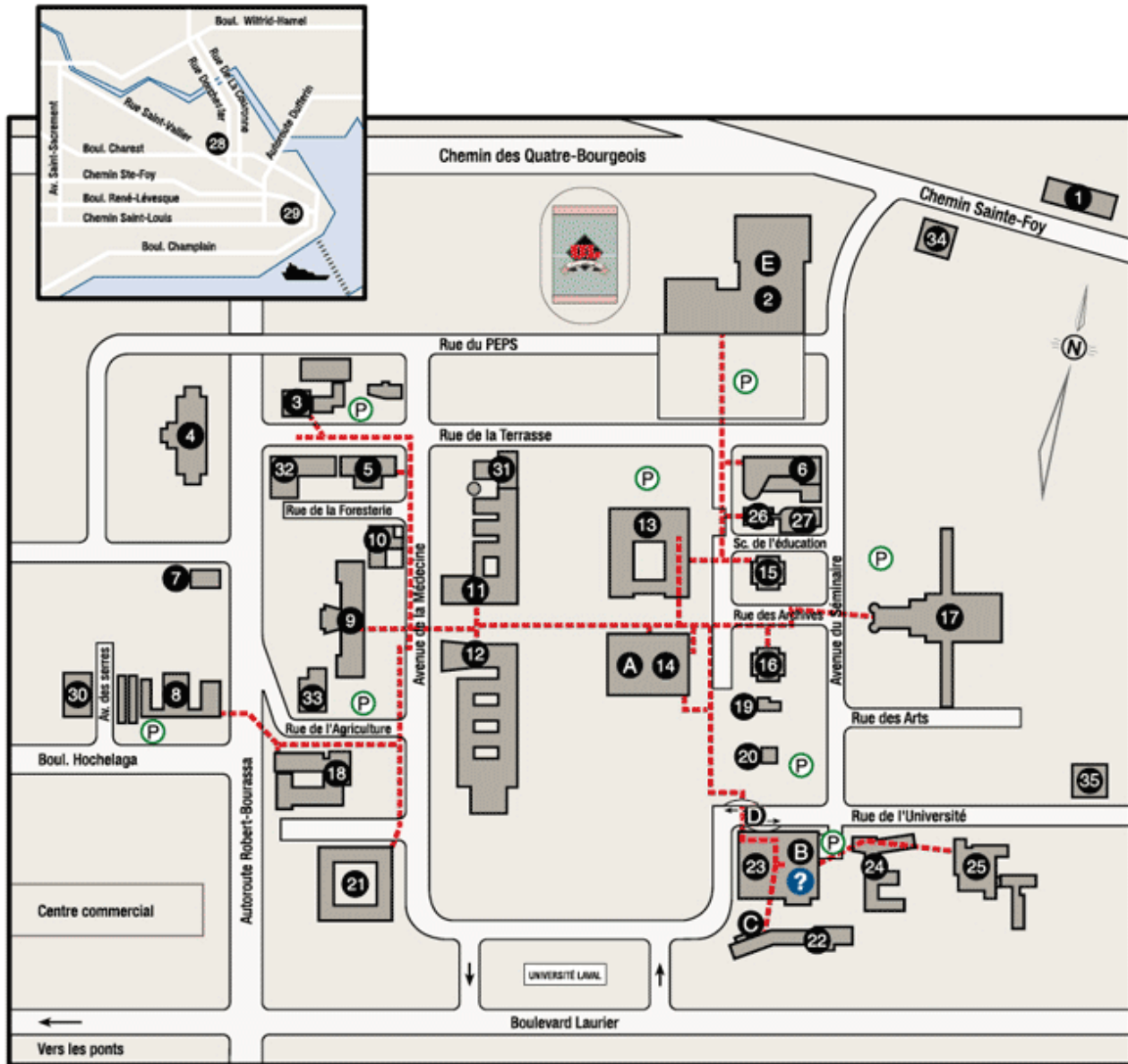
Cahier de préparation

6 et 7 mai 2011
Université Laval
Local 1245A
Pavillon Ferdinand-Vandry
Frais de participation : 30,00\$ *

** L'hébergement et le transport en autobus à partir de Montréal
ne sont pas inclus dans les frais de participation*

Dernière mise à jour : 5 mai 2011

Carte du campus de l'université Laval



PAVILLONS

- 1 Pavillon de l'Est
- 2 Pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS)
- 3 Pavillon de Médecine dentaire
- 4 Centre de foresterie des Laurentides
- 5 Pavillon Abitibi-Price
- 6 Pavillon Palais-Prince
- 7 Maison Omer-Gingras
- 8 Pavillon des Services
- 9 Pavillon Ferdinand-Vandry
- 10 Pavillon Charles-Eugène-Marchand
- 11 Pavillon Alexandre-Vachon

- 12 Pavillon Adrien-Pouliot
- 13 Pavillon Charles-De Koninck
- 14 Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
- 15 Pavillon des Sciences de l'éducation
- 16 Pavillon Félix-Antoine-Savard
- 17 Pavillon Louis-Jacques-Casault
- 18 Pavillon Paul-Comtois
- 19 Maison Eugène-Roberge
- 20 Maison Marie-Sirois
- 23 Pavillons Alphonse-Desjardins et Maurice-Pollack
- 26 Pavillon J.-A.-De Sève
- 27 Pavillon La Laurentienne

- 28 Édifice La Fabrique
- 29 Édifice du Vieux-Séminaire-de-Québec
- 30 Pavillon de l'Environnement
- 31 Pavillon d'Optique-photonique
- 32 Pavillon Gene-H.-Kruger
- 33 Édifice logeant Héma-Québec
- 34 Maison Michael-John-Brophy
- 35 Pavillon Gérard-Bisaillon (centrale d'énergie)

SERVICES

- A Bibliothèque
- B Caisse populaire Desjardins, guichet automatique

- C Sécurité-stationnement
- D Arrêt Métrobus
- E Activités sportives

RÉSIDENCES

- 21 Pavillon Agathe-Lacerte
- 22 Pavillon Ernest-Lemieux
- 24 Pavillon H.-Biermans-L.-Moraud
- 25 Pavillon Alphonse-Marie-Parent

--- Couloirs souterrains

P Postes de péage (permis à l'heure)

I Information

Table des matières

PRÉCISION PRÉLIMINAIRE	4
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
OBJECTIF DU RASSEMBLEMENT	4
DÉROULEMENT	5
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ	6
HORAIRE SUGGÉRÉ	6
MODALITÉS PROPOSÉES	7
APPEL DE TEXTE : PLAN D'ACTION DES ORGANISATIONS NATIONALES	9
PLAN D'ACTION TACEQ 2011-2012	9
PLAN D'ACTION ASSÉ 2011-2012	9
APPEL DE TEXTE : ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES LOCALES	12
DE LA NÉCESSITÉ D'UNE ENTENTE MINIMALE.....	12
PARER UNE ENTENTE À RABAIS	14

Une initiative de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

Remerciements: Association des Étudiants et Étudiantes en Sciences Sociales de l'Université Laval (AÉSS), Association générale étudiante du Collège François-Xavier-Garneau (AGECFXG), Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Table de concertation étudiante du Québec (TACEQ).

Précision préliminaire

L'ensemble des propositions contenues dans ce document (ordre du jour, modalités de prise de parole et de vote, code de procédures, etc.) pourront être révisées séance tenante lors du rassemblement. Proposées à l'origine par les associations étudiantes membres de l'ASSÉ, les présentes modalités se veulent un point de départ aux discussions qui auront lieu les 7 et 8 mai prochains.

Présentation générale

Le gouvernement libéral de Jean Charest annonçait, le jeudi 17 mars dernier, une hausse massive des frais de scolarité universitaires; une attaque sans précédent au droit à l'éducation, probablement la plus grande que le Québec n'ait jamais connu. Il est absolument impératif de lancer, le plus rapidement possible, un message clair à ce gouvernement qui a prouvé maintes fois son mépris envers les étudiants et les étudiantes: le mouvement étudiant ne laissera pas passer cette hausse.

L'ensemble du mouvement étudiant semble avoir choisi d'entreprendre des moyens de pression visant à forcer le gouvernement québécois à revenir sur sa décision. Devant une attaque d'une telle ampleur, nous devons élargir le mouvement, construire de nouvelles solidarités et alliances permettant un front plus large uni de résistance au gouvernement et la construction de telles solidarités nécessitent de mettre de côté les divisions corporatistes.

Voilà pourquoi l'ASSÉ a résolu de convoquer, les 7 et 8 mai prochains, le rassemblement national étudiant contre la hausse des frais, un vaste forum réunissant le plus grand nombre d'associations étudiantes collégiales et universitaires du Québec que possible. Il s'agira d'un évènement non partisan et démocratique à l'intérieur duquel la parole sera donnée aux délégué-e-s des associations étudiantes et comités de mobilisation étudiants. Lors de cet évènement, les quatre associations étudiantes nationales (ASSÉ, FECQ, FEUQ, TACEQ) s'effaceront, afin de laisser la parole à ceux et celles à qui il revient de construire le mouvement de protestation : les associations étudiantes du Québec. Devant l'ampleur de l'attaque et la détermination du gouvernement, nous croyons profondément en la nécessité de construire un mouvement de solidarité entre associations étudiantes. Nous lançons cet appel, en espérant qu'il sera largement entendu.

Objectif du rassemblement

L'objectif de ce rassemblement est de poser les bases de la collaboration entre les différentes associations étudiantes du Québec et de réfléchir collectivement et démocratiquement au plan d'action et aux revendications à mettre de l'avant pour contrer la hausse des frais de scolarité annoncée récemment.

Déroulement

L'événement devrait se dérouler en quatre grands moments:

1) Analyse du dernier budget provincial

Pour s'assurer que tous les participantes et participants soient au fait des mêmes informations au sujet des propositions du gouvernement, il est proposé qu'un chercheur de l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS) vienne faire une courte présentation des mesures contenues dans le dernier budget au sujet de l'éducation postsecondaire.

2) Revendications

Il s'agit d'avoir une discussion préliminaire sur les revendications que le mouvement étudiant devrait mettre de l'avant dans la lutte contre la hausse et sur les enjeux sur lesquels nous devons mettre l'accent.

3) État de la mobilisation

L'établissement d'un portrait général de l'état de la mobilisation dans les différents campus universitaires et collégiaux nous semble essentiel afin de mettre sur pied un plan d'action réaliste. Nous proposons donc un tour de table de toutes les associations présentes, afin qu'elles fassent part de l'état de la mobilisation sur leur campus respectif.

4) Que faire pour contrer la hausse?

L'objectif principal de ce rassemblement est de discuter collectivement des stratégies et des moyens d'action à mettre de l'avant afin de contrer la hausse des frais de scolarité.

Ordre du jour proposé

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1. Praesidium

1.2. Adoption des procédures

1.3. Adoption de l'ordre du jour

2.0 Tour des associations : état de la mobilisation

3.0 Moyens d'action et stratégies : Que faire pour contrer la hausse des frais ?

4.0 Analyse du dernier budget provincial

5.0 Revendications

6.0 Varia

7.0 Fermeture

Horaire suggéré

Vendredi

20h30 à 22h00 : Accueil et inscriptions

Samedi

8h00 : Déjeuner et inscriptions (Pavillon de Koninck)

9h00 : Ouverture

12h45 : Dîner

19h15 : Ajournement

19h30 : Souper

Dimanche

8h00 : Déjeuner (Pavillon de Koninck)

9h00 : Réouverture

10h00 : Présentation de l'IRIS *Heure sujette à changement

13h00 : Dîner

Modalités proposées

Les modalités suivantes ont été adoptées par les associations étudiantes membres de l'ASSÉ, réunies en Congrès les 12 et 13 février dernier, en tant que point de départ pour la tenue de la rencontre:

- 1) Que les membres des exécutifs nationaux soient présents et présentes mais qu'ils et elles n'aient ni droit de parole, ni de proposition, ni de présentation.**

Les exécutantes et exécutants des associations nationales étudiantes (ASSÉ, FEUQ, FECQ, TACEQ) pourront donc être sur les lieux de la rencontre. Il a toutefois été décidé que les discussions et les débats se fassent entre ceux et celles qui seront au centre de la lutte à venir : les associations étudiantes locales. Le même principe a évidemment été retenu pour ce qui est des votes tenus lors de cette rencontre. L'objectif est donc de laisser une pleine et entière autonomie aux associations étudiantes locales. Précisons au passage que dans le cas de l'ASSÉ, les membres des comités nationaux sont inclus dans cette décision.

- 2) Que l'ensemble des associations étudiantes, toutes affiliations confondues, soient invitées à y participer et ce, peu importe leur taille (modulaires ou départementales, facultaires ou de campus).**

Le principe ainsi retenu est assez simple : chaque association étudiante, peu importe sa taille, aura droit à un vote. Cela permettra de réellement prendre le pouls de la mobilisation des différentes associations et d'obtenir un portrait fidèle de la situation.

- 3) Que les comités de mobilisation soient invités à participer à la rencontre; Que seules les associations étudiantes aient un droit de vote selon le principe d'un vote par association.**

Les comités de mobilisation seront eux aussi fortement impliqués dans la lutte à venir. Il a donc été convenu qu'ils aient droit de parole à la rencontre. Toutefois, afin d'assurer un minimum de représentativité, seul-e-s les délégué-e-s des associations étudiantes pourront voter lors de cette rencontre, afin de faire en sorte que les décisions qui y seront prises soient fidèles à la volonté des assemblées générales locales.

- 4) Que chaque délégation soit composée d'un maximum de 3 délégué-e-s dûment mandaté-e-s par leur association ou leur comité.**

Un peu comme la précédente, cette modalité vise simplement à s'assurer que les participants et participantes à la rencontre soient redevables envers leurs instances locales et que les discussions et décisions qui auront lieu cette journée là soient fidèles aux positions des étudiants et des étudiantes. De plus, afin d'éviter une affluence trop importante, il a été convenu que chaque délégation ne pourrait contenir que trois personnes.

5) Que chaque délégation soit composée préférentiellement d'au moins une femme et qu'aucune délégation ne soit formée de plus de deux hommes.

Afin de favoriser la participation équitable des hommes et des femmes lors de cette rencontre, il a été convenu d'encourager le plus possible la présence de femmes sur les délégations des associations. Toutefois, ici, le mot à retenir est « préférentiellement » : aucune délégation ne se verra refuser si elle ne comporte aucune femme.

6) Que lors de cette rencontre, l'alternance homme-femme soit priorisée dans les tours de parole.

Tout comme la précédente, cette modalité vise à favoriser la participation égale des hommes et des femmes lors de la rencontre.

Les deux prochains points ont été votés au congrès de l'ASSÉ en tant que point à débattre lors de la rencontre:

- A) Que les observateurs et les observatrices aient un droit de parole non-prioritaire, et;**
- B) Que les tours de parole soient donnés d'abord aux associations étudiantes et ensuite aux comités de mobilisation.**

Cela signifie que ces deux questions seront débattues séance tenante lors de la rencontre. Il sera alors discuté la possibilité de laisser ou non la parole à des individus n'étant pas mandaté-e-s par leur association étudiante, et selon quelles balises. La place accordée aux comités de mobilisation pourra aussi être discutée suite à l'ouverture de la rencontre.

Appel de texte : plan d'action des organisations nationales

Afin que chacun et chacune soit au courant de ce qui se prépare dans chacune des quatre associations étudiantes nationales, nous invitons chacune de ces organisations à publier ici un court texte expliquant brièvement leur plan d'action pour l'année à venir.

Plan d'action TaCEQ 2011-2012

Il est à noter que les précisions sur le plan d'action seront disponibles à la suite du camp d'orientation de la TaCEQ qui aura lieu en juin prochain.

Tout d'abord, il serait pertinent que des actions communes pour l'année 2011-2012 soient organisées par les quatre associations nationales, notamment, lors du Congrès annuel du parti libéral du 21 au 23 octobre à Québec. Nous croyons que les étudiants de partout devraient se concerter afin d'élaborer une stratégie commune. De ce fait, une vaste campagne d'information et de sensibilisation pour les nouvelles cohortes étudiantes devra être organisée dès la rentrée cet automne.

La TaCEQ compte collaborer avec les autres associations nationales pour se préparer au vaste mouvement de protestation contre la hausse de 1625\$ par année prévue par le gouvernement libéral. Nous comptons, évidemment, proposer des alternatives pour financer l'éducation post-secondaire. Par exemple, la TaCEQ considère que les entreprises devraient faire leur juste part et c'est pourquoi nous proposons une modification du Fond de services de santé (FSS) pour en faire le Fond de services de santé et d'éducation postsecondaire (FSSEP).

Nous espérons que toutes les associations étudiantes québécoises pourront s'entendre sur les grandes lignes d'un plan d'action commun pour que nous soyons unis dans cette lutte historique.

La Table de concertation du Québec est un regroupement national d'associations étudiantes universitaires qui a comme principal objectif de promouvoir et de défendre les intérêts de ses 60 000 membres. La TaCEQ comprend la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), l'Association des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS), le Student's Society of McGill University (SSMU) et le Regroupement des étudiantes et étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS).

Plan d'action ASSÉ 2011-2012

À une attaque historique, une réponse historique : l'ASSÉ vers la grève générale illimitée

Nous l'avons déjà trop répété : l'attaque à laquelle le mouvement étudiant fait présentement face est sans précédent. Une attaque frontale et arrogante de la part d'un gouvernement qui a démontré maintes fois dans les dernières années sa surdité la plus complète envers les revendications des étudiantes et des

étudiants, voire de la population québécoise en entier. Depuis l'entrée au pouvoir des libéraux, les décisions impopulaires se multiplient et rien ne semble arrêter le gouvernement de Jean Charest. En augmentant de la sorte les frais de scolarité universitaires, le gouvernement libéral envoie un message clair au mouvement étudiant : nous n'avons pas peur de vous et nous ne reculerons pas. Si la célèbre réforme de l'Aide financière aux études de 2005 avait été sagement dissimulée dans le budget, cette fois, la hausse des frais fait figure de mesure principale du dernier budget provincial. Cette annonce fut précédée de plusieurs années de martèlement idéologique : groupes de pressions, lobbys patronaux, instituts économiques néolibéraux et personnages politiques se sont constamment relayés sur toutes les tribunes médiatiques de la province, afin de faire passer leur message dans la population et dans la classe politique. Aujourd'hui, les étudiants et les étudiantes du Québec font face à un bloc politique et économique uni, convaincu et puissant, qui appuie sans réserve le projet libéral d'augmentation des frais de scolarité. De la bouche d'une membre du personnel politique de la ministre Beauchamp, on a même entendu, la journée du dépôt du budget, que « le mouvement étudiant n'était plus ce qu'il fut en 2005 ».

Devant tant d'arrogance, que faire? Certains et certaines ont cru bon laisser une dernière chance au gouvernement libéral en se présentant à la rencontre du 6 décembre dernier. Ils et elles l'ont quitté plutôt rapidement, constatant ce qui, aux yeux de l'ASSÉ, était une évidence depuis fort longtemps : le dialogue est rompu avec le gouvernement Charest. Comment, après l'épisode du 6 décembre dernier, croire à la bonne foi du gouvernement? Comment croire à sa neutralité?

Tous les arguments dénonçant la hausse des frais de scolarité ont été dits. Toutes les études prouvant ces arguments ont été faites. Toutes les rencontres pour présenter notre point de vue ont eu lieu. Et malgré tout, le gouvernement persiste, fonce tête baissée, en réduisant encore une fois l'accessibilité aux études, un des derniers acquis social qu'il reste encore aux Québécoises et aux Québécois. Tous les yeux sont présentement tournés vers les étudiants et les étudiantes, qui écriront une page de l'histoire du Québec l'année prochaine: que ferons-nous, maintenant?

Réunies en Congrès les 23 et 24 avril dernier à Montréal, les associations étudiantes membres de l'ASSÉ se sont questionnées sur le plan d'action qui devra être mis de l'avant l'année prochaine pour arriver à contrer la hausse des frais de scolarité. L'ASSÉ a choisie son camp : celui de la résistance.

Dès l'automne prochain, nous nous engagerons dans une campagne devant mener à une grève générale illimitée à l'hiver 2012. Si l'ASSÉ décide de recourir à ce moyen, ce n'est pas par plaisir, mais bien par nécessité. La grève générale illimitée, dans l'histoire du mouvement étudiant, fut le seul moyen qui mena à des gains réels, fut le seul moyen capable de bloquer des attaques des gouvernements. La grève, certes, requiert des sacrifices. Mais si certains et certaines d'entre nous peuvent toujours aller à l'école, c'est parce que bien d'autres, avant nous, on consentit à faire ses sacrifices. L'accessibilité aux études ne nous a pas été donnée, nous l'avons gagnée. Nous l'avons gagnée dans la rue. S'il nous faut la défendre aujourd'hui, il nous faut la défendre dans la rue.

Un plan d'action vers la grève

Dès la rentrée, une vaste tournée de conférences aura lieu dans l'ensemble du Québec, avec à sa barre deux chercheurs de l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS). Tous les campus le désirant, quelque soit leur affiliation nationale, pourront recevoir cette conférence. Un document synthèse de mobilisation est d'ailleurs présentement en production par l'IRIS. Imprimé à des dizaines de milliers d'exemplaires, il sera massivement distribué aux portes des campus collégiaux et universitaires. Une fois

cette première phase d'information effectuée, un numéro spécial de *l'Ultimatum* ayant pour thème la grève générale illimitée sera publié, dans la foulée d'une première série d'assemblées générales de grève. Des assemblées qui auront à statuer sur la tenue d'une journée de grève dans le cadre d'une grande manifestation nationale, dont la date exacte et le lieu restent à confirmer¹. Cette manifestation se voudra la manifestation de la dernière chance. Il faudra que cette mobilisation ait une envergure suffisante pour envoyer un message clair au gouvernement Charest : si vous ne reculez pas sur la hausse des frais, vous ferez face à un mouvement d'opposition généralisé.

Aux lendemains de cette manifestation, la deuxième phase du plan d'action de l'ASSÉ s'enclenchera : une deuxième série d'assemblées générales de grève auront lieu. Cette fois, le sujet sera abordé de front : le gouvernement n'a toujours pas reculé, prenons un mandat de grève générale illimitée avec déclenchement dès les premières semaines de la session d'hiver. Dans la foulée de cette série d'assemblées générales, une Coalition élargie autour de l'ASSÉ sera créée, un peu sur le modèle de la CASSÉÉ, afin de permettre au plus d'associations étudiantes de se joindre au plan d'action de l'ASSÉ et de pouvoir l'influencer. Forte de plusieurs mandats de grève pour l'hiver, une délégation de l'ASSÉ ira rencontrer la ministre de l'Éducation du Québec, afin de lui poser publiquement un ultimatum clair : si le gouvernement ne recule pas d'ici le début de la session d'hiver, une grève générale illimitée sera déclenchée. Advenant un refus du gouvernement, une grève générale illimitée sera donc déclenchée dans les premières semaines de la session d'hiver. Une troisième série d'assemblées générales de grève auront alors lieu, afin que se joignent à la grève le plus d'associations étudiantes possible.

À partir de ce moment, tout est possible. La grève sera-t-elle victorieuse? La réponse à cette question se joue en partie lors du rassemblement du 7 et 8 mai. Une fois la grève déclenchée, comment éviter que se reproduisent des déchirements comme ceux de la dernière grande grève? Comment éviter que la majorité des grévistes se sente perdante, se sente trahie? Et, peut-être plus simplement : comment gagner? Comment gagner ensemble?

Si la grève démarre, nous aurons évité l'écueil de 2007. Restera à écarter celui de 2005. Selon nous, c'est de ce type d'enjeu qu'il nous faudra discuter alors que, pour une des rares fois, les associations étudiantes du Québec seront réunies au même endroit au même moment.

Solidairement,

Le Conseil exécutif de l'ASSÉ

¹ Lors du dernier Congrès de l'ASSÉ, les associations étudiantes membres ont voté un mandat de consultation de leurs assemblées générales respectives sur la possibilité d'organiser cette manifestation conjointement avec les autres organisations nationales étudiantes. La réflexion à cet égard est en cours à l'ASSÉ et nous vous invitons aussi à l'entreprendre dans vos assemblées générales locales.

Appel de texte : associations étudiantes locales

Afin de permettre à tous les participants et à toutes les participantes d'être le mieux préparé-e-s possible en arrivant sur place, nous invitons toutes les associations étudiantes collégiales et universitaires, ainsi que les comités de mobilisation, à nous faire parvenir des textes répondant, entre autres, aux questionnements suivants:

- Quel est l'état de la mobilisation sur votre campus ou dans votre association étudiante?
- Quelle est la position de votre association étudiante face à la hausse des frais de scolarité?
- Quels moyens de pression le mouvement étudiant doit-il mettre de l'avant afin de contrer la hausse des frais de scolarité?

De la nécessité d'une entente minimale

Texte de réflexion pour le rassemblement national étudiant tenu le 7 et 8 mai à l'Université Laval

Montréal le 4 mai 2011

La hausse des frais de scolarité annoncée par le gouvernement Charest est l'attaque la plus importante portée à l'accessibilité aux études depuis 1990. Après avoir augmenté le coût d'une année universitaire de 500\$ sans qu'une opposition organisée n'ait pu réagir, voilà que le gouvernement tente de passer en deuxième vitesse. Face à cette attaque historique, nous n'avons pas le droit à l'échec. Faire reculer le gouvernement Charest sera une tâche colossale. En 2005, la grève la plus importante de l'histoire du mouvement étudiant a permis d'obtenir le retour graduel des 103 M \$. La hausse des frais de scolarité annoncée représente, à terme, 265 M \$ par année (excluant l'argent retourné sous forme de prêts et bourses). Il ne s'agit pas ici de faire une guerre de chiffres, mais de jauger quelque peu de l'ampleur du défi qui se dresse devant nous. Il faudra frapper encore plus fort que nous l'avons fait par le passé. Pour cette raison, il nous semble primordial que les associations étudiantes nationales réfléchissent à l'établissement d'une entente minimale permettant de régulariser leurs relations durant le conflit qui pointe à l'horizon.

Le mouvement étudiant divisé

Ce n'est un secret pour personne : le mouvement étudiant est profondément divisé. L'ASSÉ, la FECQ, la FEUQ et la TaCEQ ne représentent pas que des bannières en guerre sur des questions corporatistes. Chaque organisation est fondée sur des bases différentes, possède sa propre culture institutionnelle et articule une analyse distincte de la société. Leur existence autonome s'explique par la distance qui sépare les perspectives de chacune, distance infranchissable pour la mise en place d'une organisation unitaire. Sans tomber dans le fantasme de l'unité du mouvement étudiant, nous pensons que la lutte contre la hausse des frais de scolarité touche toutes les organisations. En ce sens, la force de chacune ne pourra qu'être décuplée par la régulation de ses rapports avec les autres organisations.

Pour une entente minimale

D'accords avec la nécessité d'une unité au sein du mouvement étudiant, mais tous aussi conscients et conscientes du danger d'une éventuelle entente à rabais, nous aimerions montrer en quoi les fédérations étudiantes autant que les autres organisations ont tout intérêt à se respecter.

En 2005, les fédérations étudiantes ne sont pas intervenues lorsque l'ASSÉ fut exclue des négociations avec le gouvernement. Elles ont accepté de négocier seules au nom de la population étudiante qu'elles ne représentaient que partiellement. Pour éviter la désunion du mouvement étudiant, qui ne sera profitable qu'au gouvernement, nous devons nous assurer dès aujourd'hui qu'un tel scénario ne puisse se reproduire.

Pour cela, nous proposons trois clauses pour une entente minimale qui permettrait de réduire le fossé entre les regroupements nationaux². Ces propositions nous semblent indissociables les unes des autres. Prises isolément, elles sont toutes insuffisantes; mises ensemble, elles nous permettraient d'éviter le pire: une entente à rabais entérinée par des individus qui ne sont qu'une voix partielle de l'ensemble des étudiant-e-s.

a) La clause de solidarité : *Que chacune des associations étudiantes nationales refuse de négocier avec le gouvernement si celui-ci exclut l'une d'entre elles.*

8.0 Compte tenu de la diversité des associations étudiantes nationales en présence, aucune association ne saurait s'arroger à elle seule l'expression de la voix étudiante devant le gouvernement. Cette clause permettrait aussi de neutraliser les tentatives initiales du gouvernement pour diviser le mouvement. Si l'on est incapable de s'entendre sur ce principe, la bataille s'annonce longue et difficile.

9.0 Considérant que la mobilisation ne sera pas le simple fait de l'une ou l'autre des organisations étudiantes nationales, mais le produit de l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de la lutte, aucune organisation ayant participé au mouvement ne saurait être exclue des négociations.

10.0 Si l'objectif de la FECQ et de la FEUQ est d'arriver à un règlement optimal pour l'ensemble des étudiant-e-s, la présence de l'ASSÉ et de la TACEQ ne pourra que donner plus de poids à leurs négociations, *a fortiori* si leurs associations membres sont en grève. En d'autres mots, le gouvernement pliera plus facilement à nos revendications si les quatre associations nationales sont présentes lors des négociations, en vertu du plus grand rapport de force que cette configuration permettrait.

b) La clause de non-recommandation : *Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas recommander une proposition du gouvernement à ses membres afin de laisser réellement aux assemblées générales locales le dernier mot quant à la poursuite de la grève.*

- Il n'appartient qu'aux étudiant-e-s de décider quel est le moment propice pour cesser les moyens de pression et accepter une offre du gouvernement. Les associations étudiantes nationales expriment au gouvernement la volonté des étudiant-e-s, mais cette volonté ne s'exprime véritablement qu'en assemblée générale. Les associations nationales ont donc un devoir d'informer leurs membres, mais ne doivent en aucun cas se substituer à leur pouvoir décisionnel, afin de respecter la souveraineté locale de leurs associations membres. Cette deuxième clause vient compléter la première et permettrait d'éviter le scénario de 2005. Si toutes les associations étudiantes l'entérinent, le gouvernement sera incapable d'isoler une partie du mouvement.
- Si les membres, par le biais de leur assemblée générale locale, en viennent à refuser une entente de principe recommandée par les délégué-e-s de leur association nationale, ceux-ci seraient confrontés à une véritable crise de légitimité. Une entente non seulement insatisfaisante, mais dont l'adoption est chaudement recommandée, ne peut qu'entraîner une crise de confiance

² Nous reprenons intégralement les trois propositions du texte d'Alain Savard du *Cahier de congrès annuel 2011* de l'ASSÉ intitulé «Stratégie pour éviter la récupération du mouvement de grève» (p.63).

dans la capacité des délégué-e-s à négocier véritablement avec le gouvernement. Cette possibilité suggère qu'il vaut mieux s'abstenir de faire des recommandations et limiter le rôle des associations à celui de relais de l'information aux membres. D'ailleurs, il faut se rappeler que, suite à la « victoire » de 2005, la FEUQ a perdu près de 45 000 membres. Ce fait est largement explicable par la déception engendrée suite à la signature de l'entente à rabais entre la FEUQ et le gouvernement. Bien que la grève ait finalement pris fin à la suite de cette entente, nous ne pouvons oublier qu'elle fut rejetée par des assemblées générales représentant 110 000 personnes, soit plus de la moitié du mouvement de grève encore en lutte. Dans une récente entrevue accordée au *Quartier libre*, le président de la FEUQ de l'époque a même reconnu avoir anticipé le ressac dû à la recommandation de cette entente peu satisfaisante. L'appréhension de ce contre-coup aurait motivé la signature de l'entente par une seule des deux fédérations : « Le calcul étant qu'une telle approche minimisait les pertes institutionnelles pour les deux organisations. Bref, la FEUQ a "pris la balle", notamment pour garder la FECQ en santé.»³

c) La clause de non-dénonciation : *Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer dans les médias les actions entreprises par les autres organisations nationales.*

- 1) Considérant que la diversité des tactiques permet d'inclure un plus grand nombre d'individus dans la lutte, dénoncer publiquement certaines pratiques revient à diviser le mouvement et handicape d'autant le rapport de force face au gouvernement. Nous savons que chaque association étudiante nationale use de moyens différents pour arriver à ses fins. Certains membres sont prêts à employer des moyens dits « plus radicaux » que d'autres n'utiliseront peut-être pas. Certaines associations étudiantes nationales privilégient les occupations et les perturbations économiques, alors que d'autres vont tenter de faire passer leur message par le lobbying et les médias. Si l'on peut être en désaccord avec certains types d'actions, le fait de l'afficher publiquement ne fait que jouer en la faveur du gouvernement.

Pour conclure

Ces propositions constituent des bases sur lesquelles il est possible de s'entendre. Cela ne réglera pas les divergences pratiques et théoriques qui existent entre les associations étudiantes nationales et ne calmera pas non plus les conflits locaux qui peuvent subsister. Une telle entente poserait néanmoins les conditions d'une lutte minimalement coordonnée contre la hausse des frais de scolarité. Nous croyons que cette entente temporaire doit se souder autour des trois clauses minimales précédemment énoncées et que cela est dans l'intérêt de tous les regroupements nationaux, mais surtout dans l'intérêt des étudiant-e-s du Québec.

Emmanuel Chaput, étudiant en philosophie à l'UdeM, membre de la FAÉCUM et de la FEUQ

Céline Hequet, étudiante en sciences économiques à l'UdeM, membre de la FAÉCUM et de la FEUQ

Frédéric Legault, étudiant en anthropologie à l'UdeM, membre de la FAÉCUM, de la FEUQ et de l'ASSÉ

Arnaud Theurillat-Cloutier, étudiant en philosophie à l'UdeM, membre de la FAÉCUM et de la FEUQ

Parer une entente à rabais

Voir Annexe 1 du présent cahier de préparation.

³ La FECQ n'a, en effet, jamais signé officiellement l'entente de principe du 1er avril 2005. LECAVALIER, Charles et Vincent, ALLAIRE. « Pourquoi l'ASSÉ est-elle toujours fâchée contre la FEUQ ? » dans le *Quartier libre*, vol.18, num.16, 20 avril 2011, p.19. L

Annexe I : Parer une entente à rabais

Critique des fausses solutions alternatives au dégel

Montréal, le 5 mai 2011

Table des matières

<i>Annexe I : Parer une entente à rabais</i>	1
<i>Critique des fausses solutions alternatives au dégel</i>	1
INTRODUCTION	1
LES FAUSSES SOLUTIONS	2
L'AFE ne compensera pas pour le dégel	2
Analyse des mesures compensatoires annoncées dans le Budget de 2011-2012	2
Pourquoi une réforme de l'AFE serait insuffisante pour compenser la hausse des frais ?	4
L'Impôt post-universitaire ne compensera pas pour le dégel	6
Accessibilité aux études	6
Quelle Différence entre un-e diplômé-e et un-e non-diplômé-e ?	7
Nivellement vers le bas des exigences pour obtenir un diplôme ?	7
Le Remboursement proportionnel au revenu ne compensera pas pour le dégel	7
RPR : Étudiez maintenant, payez plus tard	7
Conséquences du RPR	8
Contre les coupures	9
CONCLUSION	9

INTRODUCTION

La bataille contre la hausse des frais entamée; tous nos efforts doivent se consacrer à la mobilisation de la communauté étudiante. La conjoncture politique immédiate nous impose deux principaux défis : contrer le discours individualiste en faveur de la hausse des frais et combattre le cynisme ambiant pour susciter la rage de vaincre chez les étudiant-e-s. Ce chemin est d'autant plus abrupt et incertain que plane déjà le risque de voir le conflit se résoudre par des mesures insatisfaisantes.

Profitant de l'accalmie estivale, nous avons jugé important de suggérer quelques réflexions pour mettre en garde les associations étudiantes contre les possibilités d'une entente à rabais. Les grèves de 1996 et de 2005 constituent deux bons exemples de mobilisation dont la force n'a pu se traduire par des règlements pleinement satisfaisants. Devant une augmentation des frais de 1625 \$, la marge de négociation du gouvernement est grande entre le «gel» (à la hauteur des frais de 2012 ?) et une augmentation que plusieurs pourraient juger «acceptable». Il faut que les associations étudiantes soient solidaires le plus longtemps possible face au gouvernement et maintiennent fermement qu'aucune augmentation n'est légitime : le compromis sur la hausse des frais n'est pas une option.

Que mettre alors dans la balance pour d'éventuelles négociations ? Si nous ne pouvons répondre aujourd'hui à cette question, pour des raisons temporelles et stratégiques, nous pouvons au moins dire ce que le mouvement étudiant *ne peut pas* mettre en jeu autour de la table de négociations. L'histoire du mouvement étudiant et les échos de certains débats récents nous incitent à rejeter quatre fausses solutions alternatives au dégel des frais de scolarité : les bonifications de l'Aide financière aux études (AFE), l'impôt post-universitaire (IPU), le remboursement proportionnel au revenu (RPR) et les coupures dans l'éducation.

LES FAUSSES SOLUTIONS

L'AFE ne compensera pas pour le dégel

Analyse des mesures compensatoires annoncées dans le Budget de 2011-2012

Pour mieux faire passer l'augmentation des frais de scolarité, le gouvernement compte ajouter 118 M \$ dans l'Aide financière aux études (AFE). Cette somme est distribuée en différentes mesures dont trois doivent surtout retenir notre attention.

Augmentation des bourses

La plus grosse part de l'argent ajouté (85,8 M \$ par année en 2017) sera consacrée aux bénéficiaires de bourses *et* de prêts, c'est-à-dire ceux et celles qui ont atteint le maximum d'endettement. Elle vise à compenser la hausse des frais de scolarité par des bourses. Ainsi, cette tranche des étudiants et étudiantes ne subira pas un endettement supplémentaire en raison de la hausse des frais s'étalant de 2012 à 2017. Cette catégorie totalise, selon les chiffres de 2008-2009, 46 000 personnes, soit 65 % des bénéficiaires *universitaires* de l'AFE¹.

Il serait évidemment inconséquent de s'opposer à une telle mesure prise isolément. En revanche, il faut souligner son caractère compensatoire : elle n'améliore en rien la condition des étudiant-e-s les plus pauvres qui bénéficient de l'AFE. Elle ne fait que maintenir un niveau d'endettement déjà inacceptable. Rappelons que la dette moyenne à l'AFE est de 12 846 \$ pour le premier cycle, de 16 184 \$ pour le deuxième et de 22 196 \$ pour le troisième².

¹ MINISTÈRE DES FINANCES. *Budget 2011-2012 : Un plan de financement des universités équitable et équilibré*, mars 2011, Québec, p.40.

² AFE. *Rapport statistiques 2007-2008*, 2009, Québec, p.66.

Augmentation des prêts

Comme en 2007, pour les universitaires bénéficiant uniquement d'un prêt, le gouvernement a accordé la possibilité de souscrire à un prêt additionnel (allocation spéciale) équivalent à la hausse des frais (1625 \$). En d'autres termes, elle permet à environ 15 000 étudiants (en 2012-2013) de s'endetter davantage. Les seuls avantages de cet endettement par rapport à celui d'un prêt privé résident dans la garantie de solvabilité, le paiement des intérêts pendant la durée des études et un taux d'intérêt préférentiel. Au total, le gouvernement octroiera des prêts supplémentaires pour un total de 3,7 M \$ annuellement à partir de 2017.

Par cette mesure, le gouvernement lui-même reconnaît que la hausse des frais de scolarité résultera dans une hausse de l'endettement pour ceux et celles qui n'ont pas accès aux bourses. Cette hausse constitue un obstacle de plus à l'accessibilité aux études. Nous savons en effet que les motifs financiers constituent la première raison d'abandon ou d'interruption des études chez les universitaires de premier cycle³. En outre, il existe une corrélation négative entre la persévérance scolaire et l'endettement. Le taux d'achèvement pour les étudiants et étudiantes ayant une dette inférieure à 1 000 \$ est de 71%, alors que le taux d'achèvement pour ceux et celles qui doivent plus de 10 000 \$ était de 34 %⁴.

Réduction de la contribution des parents et du conjoint-e

Comme seule réelle amélioration du régime, le gouvernement a annoncé la réduction graduelle entre 2012 et 2017 de la contribution exigée des parents et des conjoint-e-s dans le calcul de l'AFE. À terme, aucune contribution ne sera comptabilisée pour :

- des parents d'un enfant vivant ensemble dont les revenus sont égaux ou inférieurs à 35 000 \$⁵;
- des familles monoparentales ayant un enfant et des revenus égaux ou inférieurs à 30 000 \$;
- des conjoint-e-s dont les revenus sont égaux ou inférieurs à 28 000 \$⁶.

Cela se traduira par une augmentation des bourses totalisant 26,6 M \$ annuellement à partir de 2017.

Lors du dégel de 2007, le gouvernement avait également procédé à une légère hausse du seuil de contribution des parents et des conjoint-e-s. Cependant, comme le faisait remarquer le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ), cet ajustement (entre 5,2 % et 6,1 % selon le cas) était insuffisant par rapport à l'augmentation du coût de la vie depuis 2001 : « [...] il aurait fallu que la majoration atteigne 13,69 % pour que l'on puisse obtenir une pleine indexation rétroactive. »⁷ En plus de ce manque à gagner récurrent, ce même comité notait que l'effort financier exigé des parents était bien trop important. C'est pourquoi il demandait déjà en 2004 la hausse du seuil de contribution parentale au niveau des autres programmes d'aide financière du reste du Canada, soit à 45 000 \$ pour un couple⁸. La majoration de la contribution parentale à ce niveau ne consisterait pas en un réel progrès social, mais ne ferait que s'approcher davantage de la réalité financière des familles québécoises.

³ FEUQ. *Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle - 2009, 2010*, Montréal, p.67.

⁴ FCBE. *L'Aide financière aux études et la persévérance à l'université*, 2005, p.iii et p.IV-V.

⁵ Ce seuil était à 30 735 \$ en 2007-2008.

⁶ MINISTÈRE DES FINANCES, *op.cit.* p.44.

⁷ CCAFÉ. *Hausse des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers: modifications au Règlement sur l'aide financière aux études*, août 2007, Québec, p.27.

⁸ CCAFÉ. *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, 2004, Québec, p.5.

De l'argent grugé

Derrière ces millions «ajoutés» se cachent en fait bien des millions auparavant retranchés. À titre d'exemple, on retiendra que le montant des dépenses admises⁹ (utilisé pour le calcul de l'aide) n'a pas été indexé entre 1994 et 1999 de même qu'entre 2003 et 2007. Au total, le CCAFÉ estime à 71 M \$ le manque à gagner annuel découlant de ces années de non-indexation¹⁰. Par ailleurs, on pourrait également rappeler que le gouvernement a endetté la population étudiante de 140 M \$ de plus (sur deux années), à la suite de l'entente à rabais de la grève de 2005¹¹.

Au travers des mailles du filet : les non bénéficiaires faussement présumé-e-s riches

En dépit des problèmes auxquels sont confrontés les bénéficiaires de l'AFE, ce sont les non bénéficiaires qui subiront le plus durement la hausse des frais de scolarité. Si ce groupe, représentant 59 % de la population universitaire¹², ne reçoit pas d'aide financière, c'est principalement parce que le gouvernement considère que leurs parents gagnent un salaire suffisant pour subvenir à leurs besoins. Or, parmi les étudiant-e-s qui ne bénéficient pas de l'AFE, 24,4 % ne reçoivent aucune aide financière de leurs parents¹³. De même, 26,8 % des étudiants et étudiantes qui ne reçoivent pas d'AFE ont des parents qui gagnent en dessous de 35 000 \$¹⁴. Ces étudiants et étudiantes passent donc entre les mailles du filet.

Pourquoi une réforme de l'AFE serait insuffisante pour compenser la hausse des frais ?

Dans les possibles négociations à venir, il est fort à parier que le gouvernement suggère une bonification de l'AFE pour mieux faire passer la hausse des frais et ainsi calmer la tension sociale. Une politique d'accessibilité aux études conséquente ne peut isoler la question de la hausse des frais de celle de l'AFE. Cependant, il nous semble qu'il faille privilégier la question des frais de scolarité, étant donné les problèmes structurels de l'AFE.

L'AFE, un système structurellement déficient

Le programme d'AFE se caractérise par une complexité bureaucratique imposante qui ne pourra jamais satisfaire pleinement la réalité sociale de nombre d'étudiant-e-s. Sa nature

⁹ Les dépenses admises sont les dépenses que le gouvernement du Québec reconnaît aux étudiants et aux étudiantes comme étant nécessaires à la poursuite de leurs études. Ces dépenses ne sont admises que pour les mois où l'étudiant-e se trouve dans une des situations suivantes : il ou elle est aux études à plein temps, il ou elle est réputé-e être aux études à plein temps ou il ou elle est réputé-e inscrit ou inscrite. Les frais de subsistance comprennent, s'il y a lieu, le logement, la nourriture, les dépenses personnelles et le transport en commun. (ASSÉ. *Mémoire sur l'Aide Financière aux Études*, septembre 2009, Montréal, p.32)

¹⁰ CCAFÉ. *op.cit.*, p.55.

¹¹ Le 1er avril 2005, le gouvernement et la FEUQ arrivent à une entente de principe. Celle-ci maintient l'intégralité de la coupure de 103 millions \$ pour l'année scolaire en cours (2004-2005), la réduit de 70 millions pour la prochaine année (2005-2006) et réinjecte la totalité de la somme seulement à partir de 2006. Avec l'absence de rétroaction, c'est donc 140 millions \$ que le gouvernement transformait en endettement étudiant. Tous les autres aspects de la réforme de l'aide financière ont été maintenus.

¹² FEUQ, *op. cit.*, p.23.

¹³ FEUQ, *op.cit.*, p.26.

¹⁴ FEUQ, *op.cit.*, p.23.

intrinsèquement restrictive¹⁵ et supplétive¹⁶ en fait d'abord et avant tout un système d'endettement¹⁷ discriminatoire. Rappelons que l'endettement étudiant entraîne une diminution de la persévérance dans son projet d'étude, une stimulation au travail salarié et une reproduction des inégalités sociales. Il transforme un droit en un privilège pour certain-e-s et en un sacrifice pour d'autres. C'est la question de l'endettement qui encouragera les étudiant-e-s provenant de familles moins aisées à se diriger vers des programmes plus courts. Ceci, à son tour, amènera ces étudiant-e-s à avoir accès à des emplois généralement moins bien rémunérés, et à constituer une famille se situant dans les quartiles de revenus inférieurs. Et c'est ainsi qu'une certaine classe de la population est maintenue dans sa condition¹⁸.

Les critères d'accessibilité au régime, de même que le calcul des contributions (étudiant-e, parents, etc.), ne nous donneront jamais l'assurance que les étudiant-e-s bénéficient *réellement* de l'argent auquel ils et elles ont droit, et ce, même si le seuil de contribution parentale est encore augmenté. Reconnaître l'obligation morale des parents de subvenir aux besoins de leurs enfants ne doit pas pour autant justifier le maintien de normes et de critères qui autorisent à laisser des individus dans la pauvreté et l'insécurité.

Pour cette raison, il nous semble primordial de donner à tous et toutes les moyens d'étudier en abolissant (ou en limitant au maximum) les barrières financières qui sèment le chemin de l'université. Pour financer l'éducation, aucune mesure ne permettra mieux que l'impôt progressif une véritable redistribution de la richesse. Les revenus réels des citoyens et citoyennes sont les meilleurs leviers sur lesquels nous pouvons agir politiquement sans risquer de mener à des situations incontrôlables, à l'image de celle des non-bénéficiaires de l'AFE qui ne jouissent pas non plus de l'argent de leurs parents.

À notre sens, le meilleur régime d'AFE serait un régime universaliste qui offrirait à tous et toutes des bourses assurant les ressources matérielles nécessaires aux études. Les étudiant-e-s et étudiantes des familles aisées ne seraient pas plus favorisé-e-s en recevant ces bourses, puisque leurs parents contribueraient davantage aux finances publiques grâce à une fiscalité plus progressive, indissociable de ce changement majeur à l'AFE.

Bien que les auteur-e-s de ce texte soient en faveur d'une politique de gratuité scolaire et d'un régime d'AFE qui ne permettent plus l'endettement étudiant, l'objectif ici n'est pas de rallier les délégations à cette position. Nous espérons surtout avoir mis en lumière que les améliorations

¹⁵ «On sait qu'un peu plus de 60 % des étudiants universitaires ne font pas appel au Programme de prêts et bourses ou n'y ont pas accès, en particulier à cause des seuils de la contribution parentale ou de la contribution du conjoint qui sont pris en compte» (CCAFÉ, *op.cit.*, 2007, p.50).

¹⁶ La Loi sur l'AFE stipule que : l'étudiant et, s'il y a lieu, ses parents, son répondant, ou son conjoint doivent demeurer les premiers responsables du financement de ses études, l'aide gouvernementale revêtant un caractère supplétif. (ASSÉ, *op.cit.*, p.27)

¹⁷ Les montants alloués à titre de prêt et de bourse sont versés en totalité à l'étudiant ou à l'étudiante sous forme de prêt ; ce n'est qu'après le dernier versement du prêt pour l'année d'attribution (à la fin de l'année scolaire, donc) et après vérification des revenus réels de l'étudiant ou de l'étudiante auprès de Revenu Québec qu'est versée la bourse. Celle-ci ne sera pas remise à l'étudiante elle-même ou à l'étudiant lui-même, mais sera plutôt versée à l'établissement financier prêteur afin de rembourser une partie du capital. (ASSÉ, *op.cit.*, p.44)

¹⁸ ASSÉ, *op.cit.*, p.62.

potentielles de l'AFE, peu importe leur nature, ne seront jamais en mesure de combler pleinement une hausse des frais de scolarité¹⁹, à moins de provoquer une transformation radicale du régime.

Nous mettons en garde la communauté étudiante contre toute possible entente à rabais qui pourrait être l'issue du futur mouvement de grève. Il faut impérativement tenir conjointement nos revendications à propos de l'AFE et des frais de scolarité. En séparant l'un de l'autre, en troquant la hausse des frais pour une bonification de l'AFE, nous ferons un pas en avant et deux en arrière, s'éloignant un peu plus d'un système d'éducation démocratique et non discriminatoire.

L'Impôt post-universitaire ne compensera pas pour le dégel

La contribution des diplômé-e-s, au moyen d'un impôt postuniversitaire (IPU) payable durant toute la vie active de l'individu (jusqu'à 65 ans), est envisagée par plusieurs associations étudiantes comme alternative à l'augmentation des frais de scolarité. Une solution non seulement plus équitable, dit-on, mais aussi plus «profitable» à la «saine gestion» de nos universités. Il semble, étrangement, qu'on ait troqué la défense d'une accessibilité plus large aux études pour le discours aseptisé « de la juste part. »

On prétend, d'abord, qu'une telle mesure permettrait de garantir que les diplômé-e-s mieux nanti-e-s paient davantage pour leur formation que ceux et celles dont le salaire, après l'obtention du diplôme, est moindre. On voit bien là la tentative d'esquisser une mesure dite « progressive »; or ce serait davantage sur les épaules des étudiant-e-s que reposerait le fardeau financier. Autrement, on nous assure qu'une telle mesure allégerait le risque non négligeable pris par chaque étudiant en le mutualisant, l'« investissement » de la formation universitaire étant risqué (compte tenu des variations économiques, des imprévus financiers et sociaux, de la précarité de certains emplois, etc.).

Globalement, cela devrait avoir pour effet, nous promet-on, d'inciter les universités à décerner davantage de diplômes (les revenus y étant conditionnels) et à supporter davantage les diplômé-e-s dans leur recherche d'emploi, favorisant ainsi la satisfaction des besoins économiques du marché québécois.

Accessibilité aux études

Dans le meilleur scénario, la proposition d'un impôt des diplômé-e-s ne ferait qu'amoindrir la dégradation potentielle de l'accessibilité aux études due à une nouvelle hausse des frais de scolarité. En aucun cas cette proposition ne permet d'améliorer l'accessibilité aux études ni même d'assurer une meilleure qualité de l'éducation. On sait, en effet, que les augmentations de frais assumés par les universitaires (sous forme de frais à l'entrée ou sous forme d'impôt après les études) ne garantissent en rien un meilleur financement des universités.

Empiriquement, dans les autres provinces canadiennes, les hausses de frais de scolarité n'ont pas engendré une augmentation significative du financement, mais plutôt une transformation du *mode* de financement : on a substitué un financement reposant sur les utilisateur-trice-s à un modèle

¹⁹ Nous aurions également pu défendre l'idée que le savoir n'est pas une marchandise, mais ce développement dépasse les visées limitées de ce texte.

exigeant la participation financière de l'ensemble de la société par le biais d'un impôt progressif. En d'autres termes, les étudiant-e-s payent davantage, parallèlement à un désinvestissement proportionnel de l'État.

Quelle Différence entre un-e diplômé-e et un-e non-diplômé-e ?

L'Université n'est pas une simple usine à diplômé-e-s. Si nous défendons l'accessibilité aux études, c'est que nous avons pour principe que l'éducation est le moyen par lequel une société accède à son autonomie par sa capacité à réfléchir sur elle-même. Ainsi, chaque citoyen-ne devrait pouvoir faire les choix de vie – ce qui ne se résume pas à un choix de carrière – qui sont les siens sans obstacles financiers. L'IPU va à l'encontre de toute *universalité* pour développer un *particularisme* : cette personne, puisqu'elle a fait tel choix de vie, devrait payer un impôt supplémentaire. Rajoutons à cela que l'on peut fréquenter l'Université dans le seul but de satisfaire une curiosité, d'être en mesure de saisir le monde qui nous entoure, sans pour autant attacher des visées professionnelles à cette éducation. Cet appétit pour le savoir ne devrait être obstrué d'aucune façon; au contraire, l'État devrait encourager la diffusion la plus large de la culture en ouvrant les portes de l'Université à ceux et celles qui en ont le désir et les capacités.

Ce qui devrait permettre une certaine justice sociale, de même qu'un financement adéquat des services publics, c'est un impôt progressif qui s'impose à *tous et toutes*, et non à *certain-e-s*.

Nivellement vers le bas des exigences pour obtenir un diplôme ?

Puisque seul-e-s les diplômé-e-s paieront cet impôt, avons-nous l'assurance que les universités ne donneront pas de diplômes à rabais afin de gonfler leur financement ? Une baisse des exigences est à envisager. Afin de maximiser leur financement, les universités seraient amenées à *décerner le plus grand nombre de diplômes* de façon efficiente. L'efficience est ici entendue uniquement comme un rapport coûts/bénéfices : il faudrait que les universités augmentent leur moyenne de diplômes décernés par année scolaire standard. On semble peu se soucier de la qualité de l'éducation qui pourrait être affectée par cette logique.

Le Remboursement proportionnel au revenu ne compensera pas pour le dégel

La présente section de ce texte a pour but de montrer les effets néfastes que l'implantation du remboursement proportionnel au revenu (RPR) a eus à l'étranger. Nous recommandons que toute forme de RPR ne puisse constituer un outil de négociation avec le gouvernement pour éviter de troquer le dégel des frais de scolarité pour un tel système.

RPR : Étudiez maintenant, payez plus tard

Concrètement, le remboursement proportionnel au revenu (RPR) est un modèle qui permet à l'étudiant-e de rembourser ses frais de scolarité une fois ses études terminées, sans devoir verser quoi que ce soit au moment de sa formation. Ce remboursement se fait en fonction de son revenu si l'individu gagne un certain salaire minimum. Plusieurs variantes du principe de RPR ont déjà été appliquées à l'étranger, entre autre en Australie, en Angleterre et aux États-Unis. Au Québec, ce concept fut remis sur table en février 2010 dans le «Manifeste pour le financement concurrentiel de nos universités» qui le proposait conjointement à une hausse des frais de scolarité, comme le firent plusieurs pays qui adoptèrent cette mesure. Le RPR, qualifié de «moyen efficace pour faire face au

dégel inévitable [sic] des frais de scolarité»²⁰ par Claude Montmarquette, signataire du manifeste, cache plusieurs conséquences dommageables pour les étudiant-e-s.

Conséquences du RPR

Dans d'autres pays, l'implantation de ce système a eu des conséquences néfastes, telles que le désinvestissement de l'État, une hausse de l'endettement étudiant et une augmentation des frais de scolarité. En Australie, par exemple, suite à l'instauration du RPR, la proportion du revenu des universités provenant des fonds publics est passée de 65 % à 40 % en 15 ans²¹. Parallèlement s'en est suivie une hausse des frais de scolarité pour pallier à ce «manque à gagner.» Le coût d'une année universitaire passa donc de 2 454\$ en 1996 à 4 500\$ en 2007²². De ces hausses a découlé directement l'alourdissement de la dette étudiante, se chiffrant en moyenne à 11 000\$ et pouvant atteindre 50 000\$ pour certains étudiant-e-s²³. Aux États-Unis, on a également assisté à un désinvestissement de l'État en éducation suite à l'instauration du RPR. Le financement publique a chuté de 21 G \$ depuis 1971 tandis qu'on augmentait les frais de scolarité de 107% ainsi que le financement du privé de 159%²⁴. Les applications du RPR ailleurs dans le monde nous montrent que ce modèle s'accompagne généralement d'une transformation du financement de l'éducation, faisant reposer davantage le fardeau sur les étudiant-e-s et les entreprises privées.

Paradoxalement, l'étudiant-e devenu-e travailleur-se devra rembourser les coûts de son éducation qui lui a permis d'obtenir un emploi bien rémunéré, emploi qu'il ou elle a choisi précisément pour être en mesure de rembourser les dettes contractées lors de sa formation. Le RPR force donc l'étudiant-e à créer un lien entre son éducation – devenue formation – et son futur emploi. Cette vision de l'éducation que sous-tend le RPR pousse l'étudiant-e à privilégier des formations appliquées et des emplois mieux rémunérés.

Pour éviter de s'attirer les foudres des associations étudiantes sur la question de l'accessibilité aux études et pour être en mesure d'aller chercher leur «juste part» dans le financement de l'éducation postsecondaire, le RPR pourrait être un bon mécanisme aux yeux du gouvernement. Pourtant, l'accessibilité ne serait pas aussi épargnée qu'on le présume : face au montant de la dette qui se dresse devant les futur-e-s étudiant-e-s et au stress auquel elle est associée, ils et elles vont fort probablement remettre en question le choix d'un cursus universitaire. Dans cette optique, le RPR constitue une mesure dissuasive pour les étudiant-e-s provenant d'un milieu socio-économique moins favorisé, dans la mesure où ceux-ci et celles-ci sont moins enclin-e-s à contracter des dettes, sachant qu'il sera plus difficile de les rembourser. Le RPR affecte en ce sens significativement l'accessibilité aux études et ne peut donc pas faire partie de notre coffre à outils de négociation face au gouvernement.

²⁰ MONTMARQUETTE, C. *Le remboursement proportionnel au Revenu (RPR): Un système pour les prêts d'études alliant efficacité et accessibilité*, CIRANO, 2006, Montréal, p.1.

²¹ HURTEAU, P. et MARTIN, E. *Financement des universités : vers une américanisation du modèle québécois?*, IRIS, 2006, Montréal.

²² DOHERTY, L. *Student debt explodes*. Sydney Morning Herald, décembre 2009.

²³ *Idem*

²⁴ HURTEAU, P. et MARTIN, E. *Financement des universités : vers une américanisation du modèle québécois ?* IRIS, 2008, Montréal.

Contre les coupures

En dernier lieu, afin d'aller chercher l'argent pour financer les universités, on pourrait être tenté de scruter les comptes des institutions scolaires et de suggérer des coupures. Si cette possibilité peut paraître absurde pour certain-e-s, elle est pourtant bien réelle. Durant la grève victorieuse de 1996, initiée par le Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE), la FECQ et la FEUQ ont proposé plusieurs mesures de compressions budgétaires en éducation totalisant 150 M \$ pour éviter une nouvelle hausse de frais de scolarité (imposer la retraite obligatoire aux professeur-e-s d'université de 65 ans, fusionner les bibliothèques des différentes universités montréalaises, abolir les avantages sociaux des professeur-e-s et des directions d'universités, éliminer les dédoublements de programmes)²⁵. Nous ne cherchons pas ici à régler les comptes du passé, mais plutôt à faire savoir que ce genre de «solutions» ne peut être porté légitimement par le mouvement étudiant lors de la prochaine lutte.

Bien que nous puissions reconnaître l'existence de dépenses farfelues et injustifiées de certaines administrations universitaires, nous doutons fortement que ces problèmes puissent totaliser les 265 M \$ que le gouvernement veut aller chercher annuellement dans la poche des étudiant-e-s à partir de 2017. En outre, pour des organisations étudiantes qui réclament une éducation accessible *et* de qualité, il serait tout à fait contradictoire de suggérer des coupures dans les budgets des universités.

CONCLUSION

Les trois premières «solutions» tendent à faire de l'éducation un investissement individuel et non pas un bien commun dont tout le monde pourrait jouir en fonction de ses capacités et de sa volonté. En suggérant ce genre de mesure, on en vient à adopter le même discours qui légitime la hausse des frais de scolarité. Elles doivent donc être rejetées des armes de notre négociation, tout autant que la quatrième qui paraît tout à fait absurde.

Si l'atteinte du gel des frais de scolarité pourra être considérée comme une victoire majeure, il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas d'une finalité en soi, mais bien d'une revendication conjoncturelle nous permettant de faire un pas vers l'amélioration (ou la non-dégradation) des conditions de vie de la communauté étudiante. Seul une solidarité inébranlable entre les associations étudiantes sera en mesure de nous mener à bon port. La victoire du mouvement étudiant repose autant sur notre force de mobilisation que sur notre capacité critique en mesure d'évaluer notre pratique militante. Même dans l'insécurité et le stress de la grève générale, nous devons garder la tête froide pour rejeter les fausses solutions d'une négociation permise par l'établissement de notre rapport de force.

Emmanuel Chaput, étudiant en philosophie à l'UdeM, membre de la FAÉCUM et de la FEUQ
Céline Hequet, étudiante en sciences économiques à l'UdeM, membre de la FAÉCUM et de la FEUQ
Frédéric Legault, étudiant en anthropologie à l'UdeM, membre de la FAÉCUM, de la FEUQ et de l'ASSÉ
Arnaud Theurillat-Cloutier, étudiant en philosophie à l'UdeM, membre de la FAÉCUM et de la FEUQ

²⁵ TROTTIER, Éric. «Les étudiants font des suggestions à la ministre» dans *La Presse*, 9 novembre 1996, p. A11.